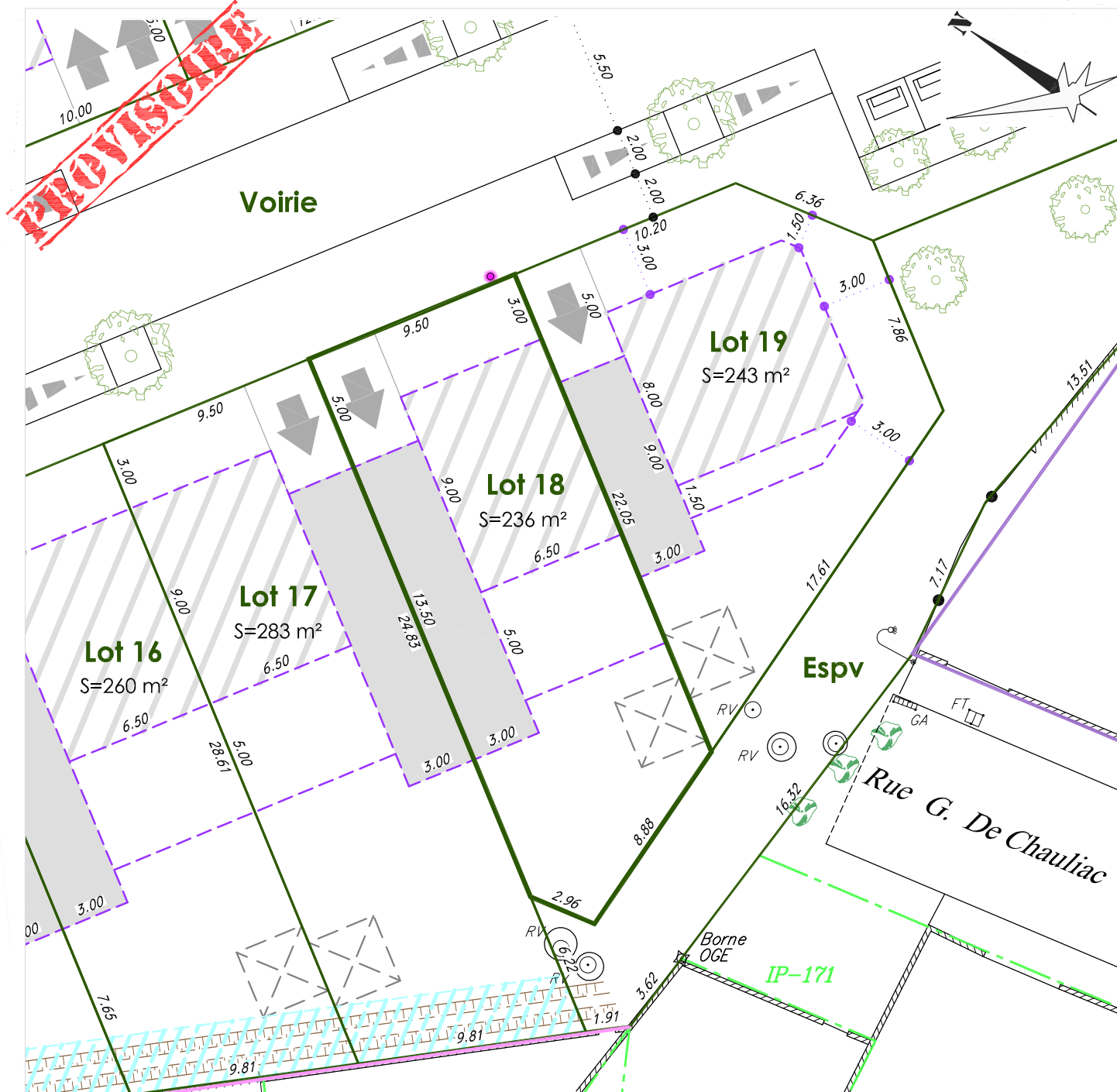


NOTA : PLAN PROVISOIRE DU 3 août 2021 extrait du PLAN DE MASSE du dossier du permis d'aménager PA06613614P0003MO2. Les cotations et superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage périmétrique du lotissement et numérotation du document d'arpentage du lot.



Emplacement réservé à la construction en RDC



Emplacement réservé à la construction en RDC avec toiture terrasse obligatoire



Emplacement réservé à la construction R+1 autorisée



Emplacement réservé à la construction R+2 autorisée



Possibilité d'édification d'annexes, d'abris de jardin ou de barbecues avec un longueur en mitoyenneté inférieure à 3.00m (voir art.2.6 du règlement du lotissement).



Accès privé non clos imposé 3.00m x 5.00m



Accès privé non clos imposé 5.00m x 5.00m



Parking public



Candélabre



Servitude de passage du fossé de collature à créer Largeur = 2.50m



Application cadastrale

COMMUNE DE PERPIGNAN
LOTISSEMENT "LES ALLEES DU MAS CANTEROUX"

Cadastre : Section HP

PLAN PARCELLAIRE DE COMMERCIALISATION

03.08.2021

ECHELLE 1/250e

Réf 21239

SURFACE PLANCHER
MAXIMALE
DU LOT : m²